Informations de base

1995/2123(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Évaluation de l'impact biologique de la pêche **Subject** 3.15.04 Gestion des pêches, pêcheries, lieux de pêche	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	LANGENHAGEN Brigitte (PPE)	18/07/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	MCKENNA Patricia (V)	26/07/1995

Conseil de l'Union européenne

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
05/05/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0040	Résumé
10/07/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/1996	Vote en commission		Résumé
22/01/1996	Dépôt du rapport de la commission	A4-0006/1996	
16/02/1996	Fin de la procédure au Parlement		
04/03/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2123(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission

Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/4/06748

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0006/1996 JO C 047 19.02.1996, p. 0004	22/01/1996	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0083/1996 JO C 065 04.03.1996, p. 0194-0199	16/02/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0040	05/05/1995	Résumé

Évaluation de l'impact biologique de la pêche

1995/2123(COS) - 05/05/1995 - Document de base non législatif

Suite à la déclaration de la Commission et du Conseil lors du Conseil des ministres de la pêche de l'UE de décembre 1993, la Commission a institué un groupe de travail composé d'experts en écologie marine, dont le mandat était de trouver le moyen d'améliorer les données servant à la gestion des activités de pêche, notamment les données relatives aux prises accessoires et aux captures rejetées, ainsi que la description des effets des différents engins de pêche sur les individus juvéniles, les espèces non commerciales, les biotes des fonds marins, les oiseaux marins et les petits cétacés. Le groupe de travail devait également établir la liste des sujets à traiter en priorité. Le présent document résume le rapport scientifique du groupe de travail et indique les possibilités de développement futur. A la lumière de ce rapport, la Commission estime qu'afin d'élaborer des méthodes appropriées de contrôle et de surveillance de l'impact biologique de la pêche, le travail doit être orienté dans l'avenir immédiat vers l'investigation quantitative des questions suivantes : - les effets de la pêche sur les cétacés, les phoques, les reptiles et les oiseaux; - les effets directs et indirects de la pêche industrielle sur les oiseaux et les poissons prédateurs les premiers dans la chaîne alimentaire; - les effets directs et indirects de la pêche sur les communautés benthiques. D'après les 23 recommandations du groupe de travail, l'activité dans ces domaines sera axée sur l'acquisition et la standardisation des données relatives au sort des différentes espèces, sur l'importance de leur population et sur leur taux de mortalité, sur les méthodes d'essai et les outils d'évaluation et sur l'intégration de ces éléments dans les modèles existants ou les nouveaux modèles. Ces programmes de travail doivent être coordonnés au niveau international et financés de manière appropriée. A cet égard, la Commission demandera l'aide du Conseil international permanent de la mer (CIEM) et du Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM). Au fur et à mesure de l'état d'avancement des travaux, la Commission fera des propositions en vue d'insérer les mesures et objectifs opérationnels mis au point dans la législation communautaire en matière de pêche. Enfin, la Commission demandera aux Etats membres ainsi qu'aux pays tiers de contribuer au budget nécessaire pour financer la recherche et elle examinera la possibilité d'obtenir le soutien de l'UE.

Évaluation de l'impact biologique de la pêche

1995/2123(COS) - 16/02/1996 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Brigitte LANGENHAGEN (PPE, All), le Parlement souligne la nécessité d'une discussion et d'une coordination les plus larges possibles des recherches sur l'interaction de la pêche et de l'écosystème marin, notamment avec les différentes organisations régionales de producteurs. Il demande que des mesures soient prises pour redonner confiance aux pêcheurs dans les travaux scientifiques. Il déplore que le rapport ne mette pas suffisamment l'accent sur l'évaluation des rejets en mer et demande à la Commission de veiller à permettre l'estimation précise du taux des rejets par zone et par espèce, leur impact biologique sur l'ensemble de la biomasse et lesmodifications des taux de rejets engendrées par les adaptations annuelles des TAC et des quotas. La Commission est invitée à soumettre, dans l'avant-projet de budget 1997, des propositions financières qui correspondent bien aux besoins du secteur, lequel a besoin de données à jour et de qualité.